



Pour citer cet article :

**Lacassagne (Alexandre), *Les tatouages, étude anthropologique et médico-légale*, Paris, J.-B. Baillière, 1881, p. 115 (extrait)
Source : Medica**



Avant de terminer ce travail, je voudrais dire quelques mots de la théorie de mon ami Lombroso. On sait que le savant professeur voit spécialement dans le tatouage qui se pratique actuellement, surtout dans les classes inférieures de la société, un effet de l'atavisme. Ce serait la répétition de coutumes spéciales aux peuples primitifs.

La comparaison que j'ai faite du tatouage avec les hiéroglyphes, les graffiti, les emblèmes professionnels qui se trouvaient sur les bannières et les sceaux des corporations, les signatures des artisans, et même avec l'art héraldique, ne me permet pas d'adopter complètement cette explication. Là où le professeur de Turin voit une interruption, puis un retour en arrière, je montre une série non interrompue et une transformation successive d'un instinct. La construction et l'expression matérielle de la métaphore et d'un langage emblématique ont été d'abord adoptées par les classes les plus élevées qui n'avaient pas d'autres moyens de communiquer ou matérialiser leurs pensées, et peu à peu ce procédé s'est réfugié dans les couches sociales qui n'ont pas encore de meilleur moyen pour exprimer ce qu'elles sentent ou éprouvent, d'autant plus vivement qu'elles ont moins d'idées. C'est dans ces classes aussi que prédomine la vanité ou besoin d'approbation qui, à son tour a une influence non douteuse sur l'entretien de cette même coutume.

Dans les deux cas, c'est la satisfaction d'instincts, et il n'est pas étonnant que ceux-ci manifestent leur action, d'une manière différente peut-être mais toujours continue, sur les actes des individus. Où Lombroso trouve des types anciens, tout à coup reproduits, nous ne voyons que des types retardés : ce point de vue ne change rien à nos communes conclusions anthropologiques et médico-légales.